

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 février 2015

Membres en exercice :	Date de la convocation: 16/02/2015
34	<i>L'an deux mille quinze et le vingt trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 21	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Bernard VIDAL
Votants: 21	
Pour: 21	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Michaël ANDERS, Roland BASCOUL, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gérard MARCOUIRE, Antoine MARTINEZ, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert TROPEANO
	Représentés:
	Absents:

Objet: Adoption du compte administratif 2014

Monsieur le Président donne acte du compte administratif annexé au présent rapport et pouvant se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Resultats reportés		11 373,24		23 213,79		39 592,03
Opérations exercice	62 201,71	27 126,99	1 931 013,55	1 930 502,57	1 993 217,26	1 957 629,56
Total	62 201,71	38 505,23	1 931 013,55	1 958 716,36	1 993 217,26	1 997 221,59
Resultat de clôture	23 596,48			27 700,31		4 004,33
Restes à réaliser						
Total cumulé	23 596,48			27 700,31		4 004,33
Resultat définitif	23 596,48			27 700,31		4 004,33

Le résultat cumulé est de 1 993 217,26 € en dépenses et 1 997 221,59 € en recettes, soit un résultat positif de 4 004,33 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du compte administratif du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2014 établi par nature auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

<p>BF Sous-Préfecture de Beziers - Hérault</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 04/02/2015 104 253403654 20150223 2015_23_02_02 DE</p>

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'adoption du compte administratif du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2014 établi par nature auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 février 2015.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous-Préfecture de Béziers - Hérault
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 24.02.2015
104 253403554 20150223 2015 03 02 02 DE